

Département : Deux-Sèvres

Arrondissement : Parthenay

Canton: La Gâtine

2017-12-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

Le vingt décembre deux mil dix-sept, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le quatorze décembre deux mil dix-sept, s'est réuni sous la présidence de Monsieur PIRON.

Etaient présents : Benoit PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Patrick CLISSON, Jacky FAVREAU, Marylène GIRAUDON, Emmanuel ROUSSELOT

Absents excusés:

Cécile TAVENEAU a donné pouvoir à Benoît PIRON

Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Jean-Luc GUINARD Angélique BOURDIN a donné pouvoir à Sophie AUGER

Absents non excusés :

Chrystèle JARNY

Philippe NOIRTAULT

Sandra VIDARD-ROUVREAU

Secrétaire de séance : Damien PARNAUDEAU

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 27 novembre 2017

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 27 novembre 2017, avec :

- 13 voix « pour »,
- O voix « contre »,
- O voix « abstention ».

Urbanisme : Demande de création d'une entrée privée sur le domaine public

Durant l'été, Monsieur le Maire a évoqué avec Monsieur Samuel AVDJIAN la possibilité de travaux pour créer une nouvelle entrée privée donnant sur le parking de la mairie, sous couvert que Monsieur AVDJIAN dépose en mairie une demande écrite.

L'administré a effectué les travaux de modification sans déposer de demande écrite au préalable.

Après avoir pris des renseignements auprès du service juridique de l'Association Départementale des Maires de France, le mur entre sa propriété privée et le parking public est mitoyen. Par conséquent, Monsieur AVDJIAN avait l'obligation de demander une autorisation écrite de la municipalité pour effectuer tous travaux sur ce mur mitoyen.



Département : Deux-Sèvres

Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2017-12-01

Après divers débats et échanges, l'Assemblée s'oriente vers la proposition suivante : reconstruction du mur à l'identique demandée à Monsieur Samuel AVDJIAN.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la reconstruction du mur à l'identique, avec :

- 11 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Approbation des statuts modifiés du Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine

Suite à un courriel reçu le 15 décembre dernier de la part de Philippe ALBERT, Président du SMEG, ce point est reporté à l'année 2018.

En effet, la Préfecture des Deux Sèvres, qui soutient le bon sens de la démarche et la valide sur le fond, refuse l'application de la procédure telle qu'elle était envisagée.

Une convention de prestation de service va être établie début 2018 pour pallier aux nouveaux délais de remise en œuvre du cycle de délibération.

La SMEG informera la mairie ultérieurement des nouvelles modalités.

Approbation des statuts modifiés de la Communauté de Communes Val de Gâtine

Le 15 décembre dernier, la Communauté de Communes Val de Gâtine nous fait part d'un courrier qu'elle a reçu de la Préfecture, qui détaille des observations dans leur projet de statuts.

Dans la rédaction, les irrégularités sur les statuts de la Communauté de Communes Val de Gâtine portent sur 3 points :

- 5-3-5 Soutien et promotion des actions culturelles, sportives et de loisirs d'intérêt intercommunal permettant d'accroitre l'attractivité du territoire
- 5-3-6 Les conseils en informatique
- 5-3-9 L'aménagement numérique

Ces observations, si elles ne sont pas corrigées avant la fin décembre, ne permettront au Préfet de prendre son arrêté de modification des statuts. De plus, la Communauté de Communes perdra le bénéfice de la DGF BONIFIEE.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la modification des statuts telle que décrite ci-dessus, avec :

- 12 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».



▶ Département : Deux-Sèvres

Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2017-12-01

Informations et questions diverses

- Monsieur GUINARD informe l'Assemblée du début des travaux de voirie sur l'espace commercial du Poirier.
- Monsieur le Maire fait connaître le somme récoltée au Téléthon : 5 954 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire, Benoît PIRON

